

DELIBERATION N° 79/136 : ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Sur proposition de Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, et vu le rapport technique établi suite à la mise en concurrence :

- . d'une balayeuse tractée de marque RIES,
- . d'une balayeuse autonome montée sur UNIMOG 421,
- . d'une balayeuse autonome de marque MATHIEU T.T.M.,
- . d'une balayeuse ILPERA 4000,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à procéder à l'achat d'une balayeuse tractée de marque RIES, de type 466, auprès de l'entreprise POIDS LOURDS SERVICE S.A. à RICHARDMENIL, pour une dépense T.T.C. de 107 745 F 12.
- la dépense est couverte par un emprunt de 507 000 F globalisé, auprès de la Banque du Crédit Mutuel Lorrain.